

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 58652 B1** (51) Cl. internationale : **H01R 24/76; H01R 13/453**

(43) Date de publication :
30.12.2022

(21) N° Dépôt :
58652

(22) Date de Dépôt :
21.06.2019

(71) Demandeur(s) :
Simon, S.A.U., Diputación 390-392 08013 Barcelona (ES)

(72) Inventeur(s) :
Arderiu Costas, Jordi

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP19382523.9

(54) Titre : **DISPOSITIF DE PROTECTION ET DOUILLE ÉLECTRIQUE DOTÉE DU DISPOSITIF DE PROTECTION**

(57) Abrégé : Protecteur (B) pour prises électriques (P2), qui comprend un couvercle (2) et un canal de guidage de couvercle (1) tel que le couvercle (2) est mobile entre une position basse (Pinf) et une position haute (Psup) dans le canal (1), le protecteur (B) comprenant des moyens pour générer une force (F) sur le couvercle (2) dirigée de la position inférieure (Pinf) vers la position supérieure (Psup), dans lequel les moyens pour générer une force (F) comprennent un aimant inférieur (M1) disposé à proximité de la position basse (Pinf) et/ou un aimant supérieur (M3) disposé à proximité de la position haute (Psup) et un aimant mobile (M2) fixé au couvercle (2) agencé pour être repoussé par l'aimant inférieur (M1) et/ ou pour être attiré par l'aimant supérieur (M3). L'invention concerne également une prise électrique munie du protecteur.

Revendications

1. Protecteur (B) pour prises électriques (P2), le protecteur comprend :
- 5 - un couvercle (2) avec une partie plane, et
- un canal de guidage du couvercle (1),
de sorte que le couvercle (2) est mobile entre une position inférieure (Pinf) et une position supérieure (Psup) dans le canal de guidage de couvercle (1),
le protecteur (B) comprenant des moyens pour générer une force (F) sur le couvercle (2)
10 dirigée de la position inférieure (Pinf) vers la position supérieure (Psup), **caractérisé en ce que** :
- le couvercle (2) est mobile selon une direction perpendiculaire à la partie plane du couvercle (2),
le canal de guidage du couvercle (1) du protecteur comprend une paroi latérale (11) et
15 une partie inférieure ;
les moyens pour générer une force (F) comprennent :
- au moins un aimant inférieur (M1) disposé à proximité de la position inférieure (Pinf) dans le fond du canal de guidage du couvercle (1) ou à proximité de l'intersection entre le fond et la paroi latérale ; et
20 - au moins un aimant supérieur (M3) disposé à proximité de la position supérieure (Psup) et dans la paroi latérale (11) ou à proximité de la paroi latérale (11) ; et
- au moins un aimant mobile (M2) fixé au couvercle (2) et disposé pour être repoussé par l'aimant inférieur (M1) et attiré par l'aimant supérieur (M3).
- 25 2. Protecteur selon la revendication 1, comprenant en outre une paire d'aimants supérieurs (M1), une paire d'aimants inférieurs (M3) et une paire d'aimants mobiles (M2), de sorte que les forces de répulsion et d'attraction sont réparties.
3. Protecteur (B) selon l'une quelconque des revendications précédentes, qui
30 comprend des moyens de guidage du couvercle (14, S2) pour le déplacement du couvercle entre la position inférieure (Pinf) et la position supérieure (Psup).
4. Protecteur (B) selon la revendication 3, dans lequel les moyens de guidage (14, S2) sont disposés sur une périphérie du couvercle (2) et sur la paroi latérale (11).

5. Protecteur (B) selon la revendication 4, dans lequel les moyens de guidage (14, S2) comprennent des rainures (14) disposées sur la paroi latérale (11) coopérant avec des protubérances (S2) disposées sur le périmètre du couvercle (2).
- 5 6. Protecteur (B) selon la revendication 5, qui comprend des aimants inférieurs (M1) et/ou des aimants supérieurs (M3) disposés aux extrémités des rainures, et les aimants mobiles (M2) sont disposés dans les protubérances (S2).
7. Protecteur selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans
10 lequel le couvercle comprend des trous (H1, H2) pour l'insertion de broches.
8. Protecteur (B) selon la revendication 3, dans lequel la paroi latérale (11) comprend les moyens de guidage (S2, 14), les aimants inférieurs (M1) et/ou les aimants supérieurs (M3), de sorte que le protecteur (B) est un accessoire indépendant destiné à
15 être engagé dans une prise électrique (P2).
9. Protecteur (B) selon la revendication 3, dans lequel la paroi latérale (11) comprend les moyens de guidage (S2, 14), de sorte que la paroi latérale (11) et le couvercle (2) forment un accessoire indépendant pouvant être engagé dans une prise
20 électrique (P2), la prise électrique (P2) comprenant les aimants inférieurs (M1) et/ou les aimants supérieurs (M3).
10. Prise électrique (P2) comprenant un socle de prise électrique et un protecteur (B) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.